

CA du 27 novembre 2018

Motion présentée par les élus représentant les enseignants du lycée Descartes Rennes

Nous, représentants du personnel enseignant au conseil d'administration du lycée Descartes à Rennes souhaitons exprimer notre inquiétude à l'égard de la réforme du baccalauréat et du lycée programmée pour une mise en place à la rentrée 2019 pour les raisons suivantes :

1 / Les conditions d'apprentissage des élèves seront dégradées par rapport à la situation actuelle : diminution globale des heures d'enseignement / les séries étant supprimées, toutes les classes seront portées jusqu'à 35 élèves, voire plus / difficulté à mettre en place des dédoublements / sur le cycle terminal, évaluations permanentes pour l'obtention du baccalauréat

2 / Le processus d'orientation des élèves, basé sur le choix des spécialités au cours de l'année de seconde, déterminera très tôt leur projet post-bac, sans que nous ayons connaissance des attendus précis du supérieur. L'obligation d'abandonner en terminale une des trois spécialités choisies en 1ère pourra conduire à des formations inadaptées et compliquera pour les élèves l'accès à l'enseignement supérieur. De nombreuses familles seront enfermées dans des arbitrages non éclairés.

3 / Le texte officiel de la réforme énonce le principe de liberté de choix individuel des spécialités en 1^o et en Terminale, mais cette liberté est une illusion. De fait, les choix des élèves seront contraints par la réalité sur le terrain, par la « carte » des spécialités présentée dans chaque lycée, en fonction « des spécificités locales » précise le BO du 5-9-2018

4 / Les projets de nouveaux programmes sont inquiétants et s'élaborent sous contrôle politique, sans réelle concertation avec les enseignants et dans l'urgence . Ces nouveaux programmes devront être mis en place sur les deux niveaux de seconde et de première dès septembre 2019, sans connaissance précise des types d'épreuves en fin de Terminale. Fallait-il tout faire dans la précipitation ?

5 / La part du contrôle continu dans le nouveau baccalauréat entraînera des inégalités entre les établissements. La valeur nationale du diplôme, dans les faits, sera moindre.

6 / Les tests de positionnement en français et en maths, déjà effectués à cette rentrée 2018, se sont déroulés en dehors du regard des enseignants qui n'ont eu aucun accès aux questions posées aux élèves et qui donc ne peuvent faire aucune exploitation pédagogique de ces tests aboutissant à des résultats donnés en pourcentage. Ces résultats globalement positifs sont en décalage avec le niveau réel des élèves, tel que les enseignants peuvent l'évaluer dans la classe et par rapport aux exigences des programmes.

7 / Les classes sont toujours surchargées et l'évolution démographique (40 000 élèves de plus à chaque rentrée de 2019 à 2021) montre bien que la tendance ne s'inversera pas. Moins d'enseignants pour encadrer plus d'élèves : telle est l'équation.

8 / L'évolution des missions des ASEN qui pourront effectuer dans leur service jusqu'à 8 h d'enseignement, sans être formés spécifiquement. Autant d'heures qui ne seront pas allouées à la vie scolaire et qui fourniront à moindre coût des heures de remplacement à la place de postes de titulaires remplaçants..

9 / L'incertitude sur les missions des personnels de laboratoire (ATRF, ITRF), liée à la diminution des heures d'enseignement scientifique.

10 / La suppression de postes administratifs : 400 prévus en 2019 au plan national.

Cette réforme prétend moderniser le lycée et le baccalauréat. Mais sous couvert d'autonomie des établissements et d'individualisation des parcours d'élèves au lycée, elle répond en fait à des choix économiques et politiques inacceptables : la suppression de 2650 postes en 2019, et plus globalement de 50000 fonctionnaires sur la durée du quinquennat. Elle menace gravement les objectifs et la qualité de formation des élèves comme les conditions de travail des personnels.